

ALTERNANCE EN 5^e ANNÉE Contrat de professionnalisation

Polytech Grenoble forme des ingénieure.s spécialistes en prévention des risques. La formation en dernière année (année 5) en contrat de professionnalisation répond à un double objectif : satisfaire le besoin croissant des entreprises en compétences spécialisées et répondre aux besoins de professionnalisation des élèves-ingénieure.s.

Compétences générales de l'ingénieur.e

- Maîtriser les risques technologiques et la sûreté de fonctionnement des installations industrielles.
- Gérer les risques professionnels liés aux effets des conditions de travail sur la santé des salariés et mettre en œuvre des solutions techniques et organisationnelles.
- Manager les risques environnementaux (évaluer les impacts, mettre en œuvre une politique environnementale, maîtriser les enjeux environnementaux).
- Concevoir et animer des systèmes de managements des risques professionnels, environnementaux et industriels.

Thèmes des enseignements en année de professionnalisation

- **Maîtrise des risques industriels**
Sécurité industrielle, risque industriel et relation entreprise, dispositif de commandes et de surveillance, hygiène alimentaire, fiabilité organisationnelle, résilience, risques majeurs.
- **Systèmes de management des risques**
Management de la qualité, de la sécurité, de l'environnement, méthodes d'audit, veille réglementaire.
- **Relations humaines et sociales**
Responsabilité sociale des entreprises, risques psychosociaux.
- **Risques professionnels**
Risques CMR, toxicologie, gestion du risque infectieux, sécurité et nanomatériaux, risques émergents, biostatistiques.
- **Prévention des risques dans le fonctionnement de l'entreprise**
Travail collectif avec les acteurs de la SST (CSE, médecins du travail, IPRP, DRH), assurances des risques d'entreprise, risque financier, gestion de la production.
- **Pratique professionnelle de l'anglais**

Conditions de recrutement

Pour l'entreprise :

- Définir une fiche de poste correspondant à la mission et la faire valider par Polytech Grenoble.
- Mener une procédure de recrutement en coopération avec son OPCO (Opérateur de Compétence), l'école et l'alternant.e.

Pour l'étudiant.e :

- Être admis.e en 5^e année de cycle ingénieur.
- Valider sa demande auprès du responsable de la filière.
- Avoir validé une expérience à l'étranger en année 3 ou 4.
- Signer un contrat de professionnalisation avec l'entreprise visée.

Durée du contrat et rythme de l'alternance

Contrat d'un an.

Formation académique : 413 h

Le contrat alterne les heures d'enseignements, de travail personnel, d'accompagnement et d'évaluation à l'école et mission réalisée en entreprise :

- 12 semaines de formation à l'école (par périodes de 2 semaines)
- 40 semaines en entreprise

Métiers et secteurs visés

Métiers : Ingénieur.e sécurité, ingénieur.e hygiéniste, management de la sécurité et de l'environnement, responsable qualité, sécurité, intervenant.e en risques professionnels, ingénieur.e sûreté industrielle, officier.ère sapeur-pompier.

Secteurs d'activité : Énergie, chimie, BTP, pharmaceutique, transport, santé, métallurgie, mécanique, agroalimentaire, électronique, traitement des déchets, ...

Contacts

Véronique REY
Conseillère en Formation Professionnelle
veronique.rey@grenoble-inp.fr
formation-pro@grenoble-inp.fr
04.76.57.45.09

Olivier HUGON
Responsable de la filière GeRI
en contrat de professionnalisation
olivier.hugon@univ-grenoble-alpes.fr